

que le placement fait dans la Caisse Nationale d'Économie était le plus avantageux et le plus rémunérateur de tous ceux qui peuvent se faire.

Ces témoignages, nous les avons recueillis avec satisfaction ; ils doivent aussi influencer favorablement les personnes qui connaissent notre Société, et qui n'ont pas encore donné leur adhésion. Avant le 31 décembre prochain, les admissions peuvent remonter rétroactivement au 1er janvier 1906 et les nouveaux membres gagneront immédiatement une année en payant les arrérages dûs.

Supposons que le père d'une famille de cinq enfants, gagnant sa vie à salaire, ait réussi à accumuler, à l'âge de 40 ans, une somme d'une dizaine de mille dollars (et ce résultat est certainement un des plus beaux que puissent obtenir les personnes salariées). Son capital devra lui rapporter au moins 600 dollars par année s'il est bien placé. Ce père de famille, voyant que sa santé faillit de jour en jour, dicte ses dernières volontés et donne à ses cinq enfants composant sa famille, la jouissance viagère du revenu de son capital. Le capital lui-même devant être divisé plus tard entre les petits-enfants, les cinq enfants auront conséquemment, leur vie durant, un revenu de dix dollars par mois, soit \$120.00 par année et les petits-enfants auront plus tard la jouissance du capital. L'exemple de ce père de famille fait parfaitement voir la raison d'être de la Caisse Nationale d'Économie. Ajoutons-y l'avantage de participer à la coopé-

ration de tout un peuple qui se groupe en une grande Association, et où, moyennant une contribution mensuelle de 25 cents, chaque membre s'assure un revenu considérable pour le montant versé. Semblable aux cinq enfants mentionnés ci-dessus, ces sociétaires ne peuvent pas dépenser le capital qui est laissé aux générations futures, mais ils ont la jouissance des intérêts durant leur vie.

Ces revenus peuvent être plus ou moins considérables selon le désir des membres qui s'inscrivent. La classe A exige un versement de 25 cents par mois et la classe B un versement de 50 cents par mois. Le sociétaire qui verse 50 cents par mois retirera, chaque année, après 20 ans d'adhésion, le double de celui qui appartient à la classe A. Si un sociétaire est plus fortuné, il peut prendre 2 livrets de la classe B en faisant des versements mensuels de \$1.00. Celui qui paiera deux dollars par mois retirera huit fois plus que le sociétaire inscrit à la classe A. Deux dollars par mois représentent, à peine, à la fin d'une année, le prix payé pour une prime d'assurance de mille dollars payable aux héritiers. Les bons résultats ne font aucun doute ; le pauvre, comme le riche, trouve dans cette association nouveau genre de quoi satisfaire à son ambition d'économie, et, pendant qu'il est vigoureux et fort, il s'assure, pour lui-même ou pour ses enfants s'il le désire, une pension de retraite suffisante pour le protéger dans la vieillesse.